

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la liste des radiofréquences assignables aux éditeurs de services pour la diffusion de service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre sur base du plan établi par l'IBPT

A.Gt 21-12-2007

M.B. 22-01-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 fixant le cadastre initial de référence de la Communauté française pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5-108 MHz et modifiant le décret du 24 juillet 1997 relatif au Conseil supérieur de l'audiovisuel et aux services privés de radiodiffusion sonore de la Communauté française;

Vu le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, et en particulier ses articles 54, 99, 103bis et 104;

Considérant que la liberté d'expression est consacrée notamment par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'article 9 de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales;

Considérant que la liberté d'expression est consacrée par l'article 25 de la Constitution;

Considérant que la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques régit la matière à l'échelon fédéral;

Considérant que l'article 13, alinéa 2, de la loi précitée prévoit que, pour l'assignation et la coordination des radiofréquences, l'IBPT tient notamment compte des accords internationaux, régionaux ou particuliers y relatifs ainsi que des dispositions européennes concernant l'harmonisation des radiofréquences;

Considérant que l'article 14 de la loi précitée énonce que le Roi détermine par arrêté délibéré en Conseil des Ministres les prescriptions techniques concernant l'utilisation des radiofréquences et les prescriptions techniques concernant l'attribution de radiofréquences destinées exclusivement à des signaux de radiodiffusion, qui doivent rester communes à l'ensemble de la radiodiffusion, quelle que soit leur destination;

Considérant que l'article 17 de la loi précitée prévoit que la coordination des radiofréquences en matière de radiodiffusion fait l'objet d'un accord de coopération avec les Communautés, en application de l'article 92bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles;

Considérant que l'arrêté délibéré en Conseil des ministres exécutant l'article 14 de la loi précitée n'a pas été adopté;

Considérant que l'accord de coopération exécutant l'article 17 de la loi précitée n'a pas été adopté;

Considérant que la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques a abrogé la loi du 30 juillet 1979 sur les radiocommunications (article 156);

Considérant que, partant, elle a abrogé l'arrêté royal du 10 janvier 1992 réglementant la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande 87.5 MHz - 108 MHz;

Considérant la carence législative de l'Etat fédéral;

Considérant néanmoins que le principe de coordination des radiofréquences doit être respecté;

Considérant que le présent arrêté reprend, dans son intégralité et sans la modifier, la liste des radiofréquences ayant fait l'objet d'une coordination nationale et internationale préalable, dans le cadre du plan établi par la Régie des télégraphes et téléphones en application de l'article 7 de l'arrêté royal du 20 août 1981 réglementant l'établissement et le fonctionnement des stations de radiodiffusion sonore locale;

Considérant que le présent arrêté ne modifie ni n'affecte la situation postérieure au 30 mars 1992, conformément aux arrêts n° 66.657 du 10 juin 1997 et 75.845 du 21 novembre 1998 du Conseil d'Etat;

Considérant que le présent arrêté satisfait au principe de coordination préalable;

Considérant l'urgence à agir, motivée notamment par la volonté de l'IBPT de sanctionner les éditeurs de services qui ne disposeraient pas d'une assignation;

Sur proposition de la Ministre en charge de l'audiovisuel;

Vu la délibération du Gouvernement du 21 décembre 2007,

Arrête :

Article 1^{er}. - Conformément à l'article 99 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, le Gouvernement arrête les listes des radiofréquences attribuables aux éditeurs de services pour la diffusion de service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre.

Article 2. - Pour chaque radiofréquence, le Gouvernement indique les coordonnées géographiques, la hauteur d'antenne par rapport au sol, la valeur maximale de la puissance apparente rayonnée et les atténuations imposées.

Article 3. - Sont attribuables aux éditeurs de services pour la diffusion de service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre :

AMBRESIN 105.8 MHz

Nom de la station	AMBRESIN
Fréquence	105.8 MHz
Identifiant	Y286.58
Coordonnées géographiques	50 N 37 50 / 005 E 02 40
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V

ANDERLUES 106.3 MHz

Nom de la station	ANDERLUES
Fréquence	106.3 MHz
Identifiant	Y341.63
Coordonnées géographiques	50 N 24 22 / 004 E 15 17
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m



Polarisation V

ARLON 101.8 MHz

Nom de la station ARLON
Fréquence 101.8 MHz
Identifiant 1018.2
Coordonnées géographiques 49 N 41 07 / 005 E 49 03
PAR totale 300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 20 m
Polarisation V

ARLON 105.3 MHz

Nom de la station ARLON
Fréquence 105.3 MHz
Identifiant Y012.53
Coordonnées géographiques 49 N 41 16 / 005 E 49 25
PAR totale 48 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 53 m
Polarisation V

ARSIMONT 105.8 MHz

Nom de la station ARSIMONT
Fréquence 105.8 MHz
Identifiant Y303.58
Coordonnées géographiques 50 N 25 22 / 004 E 38 03
PAR totale 90 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 32 m
Polarisation V

ATH 107.1 MHz

Nom de la station ATH
Fréquence 107.1 MHz
Identifiant Y524.71
Coordonnées géographiques 50 N 37 47 / 003 E 46 37
PAR totale 300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 40 m
Polarisation V

AUBANGE 105.7 MHz

Nom de la station AUBANGE
Fréquence 105.7 MHz
Identifiant Y007.57
Coordonnées géographiques 49 N 34 09 / 005 E 48 18
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 32 m



Polarisation V

AULNOIS 105.3 MHz

Nom de la station AULNOIS
Fréquence 105.3 MHz
Identifiant Y400.53
Coordonnées géographiques 50 N 20 20 / 003 E 54 09
PAR totale 20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 30 m
Polarisation V

AUVELAIS 107.8 MHz

Nom de la station AUVELAIS
Fréquence 107.8 MHz
Identifiant Y304.78
Coordonnées géographiques 50 N 26 07 / 004 E 37 51
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 33 m
Polarisation V

AWANS 105.7 MHz

Nom de la station AWANS
Fréquence 105.7 MHz
Identifiant Y222.57
Coordonnées géographiques 50 N 40 05 / 005 E 28 00
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 22 m
Polarisation V

BASECLE 105.5 MHz

Nom de la station BASECLE
Fréquence 105.5 MHz
Identifiant Y503.55
Coordonnées géographiques 50 N 31 34 / 003 E 38 57
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 25 m
Polarisation V

BASSENGE 105.9 MHz

Nom de la station BASSENGE
Fréquence 105.9 MHz
Identifiant Y206.59
Coordonnées géographiques 50 N 45 10 / 005 E 34 06
PAR totale 100 W (20 dBW)



Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	23 m
Polarisation	V

BASTOGNE 100.3 MHz

Nom de la station	BASTOGNE
Fréquence	100.3 MHz
Identifiant	1003.0
Coordonnées géographiques	50 N 00 09 / 005 E 42 48
PAR totale	139 W (21 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	45 m
Polarisation	V

BASTOGNE 105.7 MHz

Nom de la station	BASTOGNE
Fréquence	105.7 MHz
Identifiant	Y044.57
Coordonnées géographiques	50 N 00 41 / 005 E 43 42
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

BEAUMONT 107.8 MHz

Nom de la station	BEAUMONT
Fréquence	107.8 MHz
Identifiant	Y321.78
Coordonnées géographiques	50 N 14 10 / 004 E 14 17
PAR totale	80 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

BEAURAING 107.1 MHz

Nom de la station	BEAURAING
Fréquence	107.1 MHz
Identifiant	Y180.71
Coordonnées géographiques	50 N 06 52 / 004 E 57 26
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	42 m
Polarisation	V



BEHO 106.4 MHz

Nom de la station	BEHO
Fréquence	106.4 MHz
Identifiant	Y049.64
Coordonnées géographiques	50 N 13 28 / 006 E 00 23
PAR totale	36 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	42 m
Polarisation	V

BERTRIX 106.6 MHz

Nom de la station	BERTRIX
Fréquence	106.6 MHz
Identifiant	Y057.66
Coordonnées géographiques	49 N 50 00 / 005 E 15 45
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	22 m
Polarisation	V

BERTRIX 107.3 MHz

Nom de la station	BERTRIX
Fréquence	107.3 MHz
Identifiant	Y073.73
Coordonnées géographiques	49 N 51 21 / 005 E 15 16
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	53 m
Polarisation	V

BIERGES 105.1 MHz

Nom de la station	BIERGES
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y388.51
Coordonnées géographiques	50 N 42 44 / 004 E 35 23
PAR totale	64 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V



BIERGES 106.6 MHz

Nom de la station	BIERGES
Fréquence	106.6 MHz
Identifiant	Y367.66
Coordonnées géographiques	50 N 42 30 / 004 E 35 30
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	15 m
Polarisation	V

BIESME 107.3 MHz

Nom de la station	BIESME
Fréquence	107.3 MHz
Identifiant	Y279.73
Coordonnées géographiques	50 N 21 11 / 004 E 36 42
PAR totale	15 W (12 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

BINCHE 106.7 MHz

Nom de la station	BINCHE
Fréquence	106.7 MHz
Identifiant	1067.0
Coordonnées géographiques	50 N 24 30 / 004 E 09 53
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

BLAUGIES 106.7 MHz

Nom de la station	BLAUGIES
Fréquence	106.7 MHz
Identifiant	Y440.67
Coordonnées géographiques	50 N 22 29 / 003 E 48 21
PAR totale	80 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V



BLICQUY 105.1 MHz

Nom de la station	BLICQUY
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y523.51
Coordonnées géographiques	50 N 35 40 / 003 E 41 15
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

BOUGE 104.3 MHz

Nom de la station	BOUGE
Fréquence	104.3 MHz
Identifiant	1043.1
Coordonnées géographiques	50 N 28 05 / 004 E 51 40
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

BRAINE-LE-COMTE 107.4 MHz

Nom de la station	BRAINE-LE-COMTE
Fréquence	107.4 MHz
Identifiant	Y445.74
Coordonnées géographiques	50 N 36 39 / 004 E 08 10
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

BRAINE-LE-COMTE 107.8 MHz

Nom de la station	BRAINE-LE-COMTE
Fréquence	107.8 MHz
Identifiant	Y423.78
Coordonnées géographiques	50 N 36 24 / 004 E 08 22
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

BRAINE-L'ALLEUD 104.9 MHz

Nom de la station	BRAINE-L'ALLEUD
Fréquence	104.9 MHz
Identifiant	Y406.49
Coordonnées géographiques	50 N 40 47 / 004 E 22 49
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V



BRUXELLES 100 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	100 MHz
Identifiant	1000.0
Coordonnées géographiques	50 N 51 59 / 004 E 22 47
PAR totale	29 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	119 m
Polarisation	V

BRUXELLES 102.2 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	102.2 MHz
Identifiant	1022.0
Coordonnées géographiques	50 N 48 48 / 004 E 19 55
PAR totale	1000 W (30 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	55 m
Polarisation	V

BRUXELLES 104 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	104 MHz
Identifiant	1040.0
Coordonnées géographiques	50 N 49 28 / 004 E 22 07
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	80 m
Polarisation	V

BRUXELLES 104.7 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	104.7 MHz
Identifiant	1047.0
Coordonnées géographiques	50 N 50 19 / 004 E 21 33
PAR totale	162 W (22 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	102 m
Polarisation	V



BRUXELLES 105.4 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	105.4 MHz
Identifiant	Y428.54
Coordonnées géographiques	50 N 51 11 / 004 E 22 56
PAR totale	85 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	15 m
Polarisation	V

BRUXELLES 106.1 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y449.61
Coordonnées géographiques	50 N 48 36 / 004 E 20 15
PAR totale	25 W (14 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	70 m
Polarisation	V

BRUXELLES 106.8 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	106.8 MHz
Identifiant	Y469.68
Coordonnées géographiques	50 N 51 26 / 004 E 21 37
PAR totale	30 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	120 m
Polarisation	V

BRUXELLES 107.2 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	107.2 MHz
Identifiant	Y448.72
Coordonnées géographiques	50 N 48 39 / 004 E 23 09
PAR totale	75 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	60 m
Polarisation	V



BRUXELLES 107.6 MHz

Nom de la station	BRUXELLES
Fréquence	107.6 MHz
Identifiant	Y426.76
Coordonnées géographiques	50 N 49 11 / 004 E 20 30
PAR totale	42 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	33 m
Polarisation	V

CASTEAU SHAPE 104.2 MHz

Nom de la station	CASTEAU SHAPE
Fréquence	104.2 MHz
Identifiant	1042.1
Coordonnées géographiques	50 N 30 00 / 003 E 59 00
PAR totale	3981 W (36 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	60 m
Polarisation	H

CASTEAU SHAPE 106.5 MHz

Nom de la station	CASTEAU SHAPE
Fréquence	106.5 MHz
Identifiant	Y443.65
Coordonnées géographiques	50 N 30 04 / 003 E 59 03
PAR totale	200 W (23 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	60 m
Polarisation	V

CASTEAU SHAPE 107.7 MHz

Nom de la station	CASTEAU SHAPE
Fréquence	107.7 MHz
Identifiant	Y380.77
Coordonnées géographiques	50 N 30 00 / 003 E 58 40
PAR totale	40 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	58 m
Polarisation	V



CHAMPION 107.1 MHz

Nom de la station	CHAMPION
Fréquence	107.1 MHz
Identifiant	Y282.71
Coordonnées géographiques	50 N 30 27 / 004 E 53 56
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	22 m
Polarisation	V

CHAPELLE-HERLAIMONT 104.8 MHz

Nom de la station	CHAPELLE-HERLAIMONT
Fréquence	104.8 MHz
Identifiant	X363.48
Coordonnées géographiques	50 N 28 12 / 004 E 17 08
PAR totale	90 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	24 m
Polarisation	V

CHARLEROI 102.2 MHz

Nom de la station	CHARLEROI
Fréquence	102.2 MHz
Identifiant	1022.0
Coordonnées géographiques	50 N 25 00 / 004 E 27 02
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

CHARLEROI 103.5 MHz

Nom de la station	CHARLEROI
Fréquence	103.5 MHz
Identifiant	1035.0
Coordonnées géographiques	50 N 24 32 / 004 E 26 34
PAR totale	288 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	100 m
Polarisation	V



CHARLEROI 104 MHz

Nom de la station	CHARLEROI
Fréquence	104 MHz
Identifiant	1040.0
Coordonnées géographiques	50 N 25 07 / 004 E 27 05
PAR totale	116 W (21 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	65 m
Polarisation	V

CHATELINEAU 106.5 MHz

Nom de la station	CHATELINEAU
Fréquence	106.5 MHz
Identifiant	Y325.65
Coordonnées géographiques	50 N 25 11 / 004 E 31 39
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

CHAUMONT-GISTOUX 105.9 MHz

Nom de la station	CHAUMONT-GISTOUX
Fréquence	105.9 MHz
Identifiant	Y347.59
Coordonnées géographiques	50 N 41 14 / 004 E 42 11
PAR totale	70 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V

CHENOIS 105.1 MHz

Nom de la station	CHENOIS
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y014.51
Coordonnées géographiques	49 N 32 44 / 005 E 28 30
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	36 m
Polarisation	V



CHIEVRES 107.9 MHz

Nom de la station	CHIEVRES
Fréquence	107.9 MHz
Identifiant	Y484.79
Coordonnées géographiques	50 N 35 30 / 003 E 48 59
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

CINEY 106.9 MHz

Nom de la station	CINEY
Fréquence	106.9 MHz
Identifiant	Y183.69
Coordonnées géographiques	50 N 17 52 / 005 E 06 07
PAR totale	35 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	60 m
Polarisation	V

CLABECQ-TUBIZE 106.3 MHz

Nom de la station	CLABECQ-TUBIZE
Fréquence	106.3 MHz
Identifiant	Y446.63
Coordonnées géographiques	50 N 41 05 / 004 E 12 36
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

COURCELLES 107.9 MHz

Nom de la station	COURCELLES
Fréquence	107.9 MHz
Identifiant	Y363.79
Coordonnées géographiques	50 N 26 19 / 004 E 21 10
PAR totale	60 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V



COUVIN 105.2 MHz

Nom de la station	COUVIN
Fréquence	105.2 MHz
Identifiant	Y229.52
Coordonnées géographiques	50 N 02 55 / 004 E 30 09
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

CUL DES SARTS 105.6 MHz

Nom de la station	CUL DES SARTS
Fréquence	105.6 MHz
Identifiant	Y208.56
Coordonnées géographiques	49 N 57 48 / 004 E 27 25
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	15 m
Polarisation	V

DINANT 105.2 MHz

Nom de la station	DINANT
Fréquence	105.2 MHz
Identifiant	Y214.52
Coordonnées géographiques	50 N 15 25 / 004 E 55 37
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	22 m
Polarisation	V

DOUR 107.5 MHz

Nom de la station	DOUR
Fréquence	107.5 MHz
Identifiant	1075.0
Coordonnées géographiques	50 N 24 10 / 003 E 47 09
PAR totale	45 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	47 m
Polarisation	V



EGHEZEE 104.9 MHz

Nom de la station	EGHEZEE
Fréquence	104.9 MHz
Identifiant	Y284.49
Coordonnées géographiques	50 N 34 37 / 004 E 53 46
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	31 m
Polarisation	V

ELLEZELLES 106.7 MHz

Nom de la station	ELLEZELLES
Fréquence	106.7 MHz
Identifiant	Y546.67
Coordonnées géographiques	50 N 41 45 / 003 E 43 25
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

ENGHIEN 105 MHz

Nom de la station	ENGHIEN
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y465.50
Coordonnées géographiques	50 N 41 48 / 004 E 02 35
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	33 m
Polarisation	V

ENGHIEN 107 MHz

Nom de la station	ENGHIEN
Fréquence	107 MHz
Identifiant	Y466.70
Coordonnées géographiques	50 N 41 41 / 004 E 01 58
PAR totale	81 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	45 m
Polarisation	V



ENGIS 107.2 MHz

Nom de la station	ENGIS
Fréquence	107.2 MHz
Identifiant	Y202.72
Coordonnées géographiques	50 N 35 00 / 005 E 24 20
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V

ERPENT 104.7 MHz

Nom de la station	ERPENT
Fréquence	104.7 MHz
Identifiant	1047.2
Coordonnées géographiques	50 N 26 02 / 004 E 53 54
PAR totale	70 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	45 m
Polarisation	V

ESNEUX 106.9 MHz

Nom de la station	ESNEUX
Fréquence	106.9 MHz
Identifiant	Y173.69
Coordonnées géographiques	50 N 31 58 / 005 E 34 21
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V

FAIMES 107.5 MHz

Nom de la station	FAIMES
Fréquence	107.5 MHz
Identifiant	Y241.75
Coordonnées géographiques	50 N 38 00 / 005 E 14 55
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V



FALISOLLE 106.9 MHz

Nom de la station	FALISOLLE
Fréquence	106.9 MHz
Identifiant	Y302.69
Coordonnées géographiques	50 N 25 05 / 004 E 37 30
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	27 m
Polarisation	V

FIZE-FONTAINE 107.9 MHz

Nom de la station	FIZE-FONTAINE
Fréquence	107.9 MHz
Identifiant	Y220.79
Coordonnées géographiques	50 N 35 13 / 005 E 17 17
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

FLEMALLE 106.1 MHz

Nom de la station	FLEMALLE
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y203.61
Coordonnées géographiques	50 N 37 26 / 005 E 27 34
PAR totale	95 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

FLORENNES 105 MHz

Nom de la station	FLORENNES
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y232.50
Coordonnées géographiques	50 N 15 21 / 004 E 36 10
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V



FLORZE-SPRIMONT 106.2 MHz

Nom de la station	FLORZE-SPRIMONT
Fréquence	106.2 MHz
Identifiant	Y157.62
Coordonnées géographiques	50 N 29 44 / 005 E 39 40
PAR totale	30 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

FOREST 103.7 MHz

Nom de la station	FOREST
Fréquence	103.7 MHz
Identifiant	1037.0
Coordonnées géographiques	50 N 49 14 / 004 E 20 20
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	43 m
Polarisation	V

FOREST 106.1 MHz

Nom de la station	FOREST
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y449.61
Coordonnées géographiques	50 N 48 48 / 004 E 19 55
PAR totale	30 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	55 m
Polarisation	V

FORGES 107 MHz

Nom de la station	FORGES
Fréquence	107 MHz
Identifiant	Y249.70
Coordonnées géographiques	50 N 02 03 / 004 E 19 42
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	31 m
Polarisation	V

FOSSES LA VILLE 105.1 MHz

Nom de la station	FOSSES LA VILLE
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y281.51
Coordonnées géographiques	50 N 24 05 / 004 E 41 58
PAR totale	80 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V



FRAMERIES 104.9 MHz

Nom de la station	FRAMERIES
Fréquence	104.9 MHz
Identifiant	Y420.49
Coordonnées géographiques	50 N 24 30 / 003 E 53 38
PAR totale	67 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

FRAMERIES 105.6 MHz

Nom de la station	FRAMERIES
Fréquence	105.6 MHz
Identifiant	Y441.56
Coordonnées géographiques	50 N 24 40 / 003 E 53 51
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	14 m
Polarisation	V

FRASNES LEZ ANVAING 107.8 MHz

Nom de la station	FRASNES LEZ ANVAING
Fréquence	107.8 MHz
Identifiant	Y545.78
Coordonnées géographiques	50 N 41 05 / 003 E 36 10
PAR totale	30 W (15 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	10 m
Polarisation	V

FROIDCHAPELLE 105.1 MHz

Nom de la station	FROIDCHAPELLE
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y298.51
Coordonnées géographiques	50 N 10 35 / 004 E 19 35
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	12 m
Polarisation	V



GEMBLOUX 106.3 MHz

Nom de la station	GEMBLOUX
Fréquence	106.3 MHz
Identifiant	Y328.63
Coordonnées géographiques	50 N 35 39 / 004 E 40 06
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V

GEMBLOUX 107.4 MHz

Nom de la station	GEMBLOUX
Fréquence	107.4 MHz
Identifiant	Y327.74
Coordonnées géographiques	50 N 33 31 / 004 E 41 54
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

GENAPPE 107.7 MHz

Nom de la station	GENAPPE
Fréquence	107.7 MHz
Identifiant	Y366.77
Coordonnées géographiques	50 N 37 47 / 004 E 23 39
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	19 m
Polarisation	V

GODARVILLE 104.8 MHz

Nom de la station	GODARVILLE
Fréquence	104.8 MHz
Identifiant	X363.48
Coordonnées géographiques	50 N 29 23 / 004 E 17 15
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V



GOUTROUX 105.2 MHz

Nom de la station	GOUTROUX
Fréquence	105.2 MHz
Identifiant	Y342.52
Coordonnées géographiques	50 N 24 50 / 004 E 21 27
PAR totale	27 W (14 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	19 m
Polarisation	V

GRACE-HOLLOGNE 105.4 MHz

Nom de la station	GRACE-HOLLOGNE
Fréquence	105.4 MHz
Identifiant	Y190.54
Coordonnées géographiques	50 N 38 56 / 005 E 30 11
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	22 m
Polarisation	V

GREZ-DOICEAU 107.5 MHz

Nom de la station	GREZ-DOICEAU
Fréquence	107.5 MHz
Identifiant	Y369.75
Coordonnées géographiques	50 N 42 41 / 004 E 42 19
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	24 m
Polarisation	V

GRIVEGNEE 100.9 MHz

Nom de la station	GRIVEGNEE
Fréquence	100.9 MHz
Identifiant	1009.0
Coordonnées géographiques	50 N 37 47 / 005 E 37 29
PAR totale	114 W (21 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V



HABAY-LA-NEUVE 106 MHz

Nom de la station	HABAY-LA-NEUVE
Fréquence	106 MHz
Identifiant	Y016.60
Coordonnées géographiques	49 N 43 40 / 005 E 38 51
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

HAVRE 105.8 MHz

Nom de la station	HAVRE
Fréquence	105.8 MHz
Identifiant	Y422.58
Coordonnées géographiques	50 N 28 43 / 004 E 02 07
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V

HERBEUMONT 105.7 MHz

Nom de la station	HERBEUMONT
Fréquence	105.7 MHz
Identifiant	Y055.57
Coordonnées géographiques	49 N 47 15 / 005 E 14 49
PAR totale	5 W (7 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

HERSEAUX 107.9 MHz

Nom de la station	HERSEAUX
Fréquence	107.9 MHz
Identifiant	Y595.79
Coordonnées géographiques	50 N 43 33 / 003 E 14 00
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	19 m
Polarisation	V



HERSTAL 107 MHz

Nom de la station	HERSTAL
Fréquence	107 MHz
Identifiant	Y205.70
Coordonnées géographiques	50 N 40 07 / 005 E 36 47
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

HEUSY 106.8 MHz

Nom de la station	HEUSY
Fréquence	106.8 MHz
Identifiant	Y122.68
Coordonnées géographiques	50 N 34 45 / 005 E 52 13
PAR totale	25 W (14 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	17 m
Polarisation	V

HUY 105.9 MHz

Nom de la station	HUY
Fréquence	105.9 MHz
Identifiant	Y219.59
Coordonnées géographiques	50 N 31 57 / 005 E 14 08
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

HUY 106.3 MHz

Nom de la station	HUY
Fréquence	106.3 MHz
Identifiant	Y200.63
Coordonnées géographiques	50 N 30 53 / 005 E 15 09
PAR totale	8 W (9 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	14 m
Polarisation	V



INCOURT 105.2 MHz

Nom de la station	INCOURT
Fréquence	105.2 MHz
Identifiant	Y329.52
Coordonnées géographiques	50 N 41 35 / 004 E 47 52
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

IZEL 105 MHz

Nom de la station	IZEL
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y039.50
Coordonnées géographiques	49 N 41 28 / 005 E 22 21
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	8 m
Polarisation	V

JALHAY 105.7 MHz

Nom de la station	JALHAY
Fréquence	105.7 MHz
Identifiant	Y123.57
Coordonnées géographiques	50 N 33 30 / 005 E 56 15
PAR totale	66 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	17 m
Polarisation	V

JALHAY 106 MHz

Nom de la station	JALHAY
Fréquence	106 MHz
Identifiant	Y160.60
Coordonnées géographiques	50 N 34 53 / 005 E 54 45
PAR totale	63 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V



JEMELLE 106.6 MHz

Nom de la station	JEMELLE
Fréquence	106.6 MHz
Identifiant	Y151.66
Coordonnées géographiques	50 N 09 30 / 005 E 15 44
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	46 m
Polarisation	V

JEMELLE 107 MHz

Nom de la station	JEMELLE
Fréquence	107 MHz
Identifiant	Y133.70
Coordonnées géographiques	50 N 09 30 / 005 E 15 44
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	46 m
Polarisation	V

JETTE 101.4 MHz

Nom de la station	JETTE
Fréquence	101.4 MHz
Identifiant	1014.0
Coordonnées géographiques	50 N 52 08 / 004 E 19 26
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	28 m
Polarisation	V

JODOIGNE 106.1 MHz

Nom de la station	JODOIGNE
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y331.61
Coordonnées géographiques	50 N 43 30 / 004 E 52 55
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V



JODOIGNE-SOUVERAINE 106.5 MHz

Nom de la station	JODOIGNE-SOUVERAINE
Fréquence	106.5 MHz
Identifiant	Y308.65
Coordonnées géographiques	50 N 41 55 / 004 E 51 30
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	27 m
Polarisation	V

JOLIMONT 103 MHz

Nom de la station	JOLIMONT
Fréquence	103 MHz
Identifiant	1030.0
Coordonnées géographiques	50 N 28 25 / 004 E 12 56
PAR totale	60 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

JUMET 106.1 MHz

Nom de la station	JUMET
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y344.61
Coordonnées géographiques	50 N 26 48 / 004 E 24 36
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	22 m
Polarisation	V

JUMET 107.2 MHz

Nom de la station	JUMET
Fréquence	107.2 MHz
Identifiant	Y343.72
Coordonnées géographiques	50 N 26 50 / 004 E 26 13
PAR totale	81 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V



JUPILLE-SUR -MEUSE 107.8 MHz

Nom de la station	JUPILLE-SUR -MEUSE
Fréquence	107.8 MHz
Identifiant	Y175.78
Coordonnées géographiques	50 N 37 48 / 005 E 37 26
PAR totale	7 W (9 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

KEMEXHE-CRISNEE 106.4 MHz

Nom de la station	KEMEXHE-CRISNEE
Fréquence	106.4 MHz
Identifiant	Y242.64
Coordonnées géographiques	50 N 41 44 / 005 E 24 22
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	38 m
Polarisation	V

LA LOUVIERE 105.1 MHz

Nom de la station	LA LOUVIERE
Fréquence	105.1 MHz
Identifiant	Y403.51
Coordonnées géographiques	50 N 29 55 / 004 E 11 48
PAR totale	51 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	43 m
Polarisation	V

LA LOUVIERE 105.5 MHz

Nom de la station	LA LOUVIERE
Fréquence	105.5 MHz
Identifiant	Y382.55
Coordonnées géographiques	50 N 28 47 / 004 E 11 30
PAR totale	65 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V

LESSINES 106.4 MHz

Nom de la station	LESSINES
Fréquence	106.4 MHz
Identifiant	Y505.64
Coordonnées géographiques	50 N 43 03 / 003 E 50 50
PAR totale	90 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V



LESVES 105.5 MHz

Nom de la station	LESVES
Fréquence	105.5 MHz
Identifiant	Y256.55
Coordonnées géographiques	50 N 23 26 / 004 E 47 05
PAR totale	40 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V

LIBRAMONT 105.5 MHz

Nom de la station	LIBRAMONT
Fréquence	105.5 MHz
Identifiant	Y058.55
Coordonnées géographiques	49 N 55 04 / 005 E 22 42
PAR totale	84 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	12 m
Polarisation	V

LIEGE 100.1 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	100.1 MHz
Identifiant	1001.0
Coordonnées géographiques	50 N 38 40 / 005 E 32 56
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

LIEGE 100.9 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	100.9 MHz
Identifiant	1009.0
Coordonnées géographiques	50 N 39 10 / 005 E 34 43
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	40 m
Polarisation	V

LIEGE 101.8 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	101.8 MHz
Identifiant	1018.1
Coordonnées géographiques	50 N 38 25 / 005 E 32 32
PAR totale	95 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	48 m
Polarisation	V



LIEGE 103.6 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	103.6 MHz
Identifiant	1036.0
Coordonnées géographiques	50 N 39 13 / 005 E 34 40
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

LIEGE 104.5 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	104.5 MHz
Identifiant	1045.0
Coordonnées géographiques	50 N 38 04 / 005 E 33 15
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	52 m
Polarisation	V

LIEGE 105.4 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	105.4 MHz
Identifiant	Y190.54
Coordonnées géographiques	50 N 38 27 / 005 E 32 35
PAR totale	65 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

LIEGE 107.4 MHz

Nom de la station	LIEGE
Fréquence	107.4 MHz
Identifiant	Y191.74
Coordonnées géographiques	50 N 39 13 / 005 E 34 40
PAR totale	22 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V

LIGNY 105 MHz

Nom de la station	LIGNY
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y345.50
Coordonnées géographiques	50 N 30 43 / 004 E 34 38
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	36 m



Polarisation	V
LIMAL 107.3 MHz	
Nom de la station	LIMAL
Fréquence	107.3 MHz
Identifiant	Y386.73
Coordonnées géographiques	50 N 41 51 / 004 E 33 18
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	13 m
Polarisation	V

LINCENT 105.4 MHz

Nom de la station	LINCENT
Fréquence	105.4 MHz
Identifiant	Y309.54
Coordonnées géographiques	50 N 42 39 / 005 E 02 36
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	37 m
Polarisation	V

LOBBES 107 MHz

Nom de la station	LOBBES
Fréquence	107 MHz
Identifiant	Y361.70
Coordonnées géographiques	50 N 22 12 / 004 E 14 18
PAR totale	10 W (10 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	29 m
Polarisation	V

LOUVAIN LA NEUVE 105.5 MHz

Nom de la station	LOUVAIN LA NEUVE
Fréquence	105.5 MHz
Identifiant	Y368.55
Coordonnées géographiques	50 N 40 18 / 004 E 36 27
PAR totale	70 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

MARCHE 101.6 MHz

Nom de la station	MARCHE
Fréquence	101.6 MHz
Identifiant	1016.1
Coordonnées géographiques	50 N 12 20 / 005 E 20 55
PAR totale	93 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V



MESSANCY 104.1 MHz

Nom de la station	MESSANCY
Fréquence	104.1 MHz
Identifiant	1041.0
Coordonnées géographiques	49 N 35 49 / 005 E 47 47
PAR totale	93 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V

MONS 102 MHz

Nom de la station	MONS
Fréquence	102 MHz
Identifiant	1020.0
Coordonnées géographiques	50 N 27 13 / 003 E 57 00
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

MONS 102.3 MHz

Nom de la station	MONS
Fréquence	102.3 MHz
Identifiant	1023.0
Coordonnées géographiques	50 N 27 27 / 003 E 57 48
PAR totale	88 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	80 m
Polarisation	V

MONS 106.9 MHz

Nom de la station	MONS
Fréquence	106.9 MHz
Identifiant	Y421.69
Coordonnées géographiques	50 N 26 56 / 003 E 57 24
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V

MONS 107.2 MHz

Nom de la station	MONS
Fréquence	107.2 MHz
Identifiant	Y463.72
Coordonnées géographiques	50 N 26 48 / 003 E 57 42
PAR totale	170 W (22 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	50 m



Polarisation V

MONT-ST-ALDEGONDE 105.9 MHz

Nom de la station MONT-ST-ALDEGONDE
 Fréquence 105.9 MHz
 Identifiant Y362.59
 Coordonnées géographiques 50 N 25 49 / 004 E 14 05
 PAR totale 83 W (19 dBW)
 Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 25 m
 Polarisation V

MONT-ST-AUBERT 107.2 MHz

Nom de la station MONT-ST-AUBERT
 Fréquence 107.2 MHz
 Identifiant Y580.72
 Coordonnées géographiques 50 N 39 21 / 003 E 24 21
 PAR totale 20 W (13 dBW)
 Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 16 m
 Polarisation V

MONT-SUR-MARCHIENNE 105.6 MHz

Nom de la station MONT-SUR-MARCHIENNE
 Fréquence 105.6 MHz
 Identifiant Y323.56
 Coordonnées géographiques 50 N 23 31 / 004 E 24 32
 PAR totale 35 W (15 dBW)
 Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 32 m
 Polarisation V

MOUSCRON 105.5 MHz

Nom de la station MOUSCRON
 Fréquence 105.5 MHz
 Identifiant 1055.0
 Coordonnées géographiques 50 N 44 50 / 003 E 12 05
 PAR totale 55 W (17 dBW)
 Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 23 m
 Polarisation V

MOUSCRON 106.8 MHz

Nom de la station MOUSCRON
 Fréquence 106.8 MHz
 Identifiant Y596.68
 Coordonnées géographiques 50 N 45 25 / 003 E 11 38
 PAR totale 75 W (19 dBW)
 Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 25 m



Polarisation V

MOUSCRON 107.5 MHz

Nom de la station MOUSCRON
Fréquence 107.5 MHz
Identifiant Y606.75
Coordonnées géographiques 50 N 45 16 / 003 E 11 55
PAR totale 52 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 35 m
Polarisation V

MOUSCRON 107.9 MHz

Nom de la station MOUSCRON
Fréquence 107.9 MHz
Identifiant Y595.79
Coordonnées géographiques 50 N 44 25 / 003 E 13 10
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 19 m
Polarisation V

MOXHE 105.1 MHz

Nom de la station MOXHE
Fréquence 105.1 MHz
Identifiant Y262.51
Coordonnées géographiques 50 N 37 52 / 005 E 05 00
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 15 m
Polarisation V

NAMUR 100.2 MHz

Nom de la station NAMUR
Fréquence 100.2 MHz
Identifiant 1002.1
Coordonnées géographiques 50 N 27 36 / 004 E 51 43
PAR totale 164 W (22 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 38 m
Polarisation V

NAMUR 100.4 MHz

Nom de la station NAMUR
Fréquence 100.4 MHz
Identifiant 1004.0
Coordonnées géographiques 50 N 27 36 / 004 E 51 43
PAR totale 164 W (22 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 38 m



Polarisation	V
NAMUR 101.6 MHz	
Nom de la station	NAMUR
Fréquence	101.6 MHz
Identifiant	1016.1
Coordonnées géographiques	50 N 27 22 / 004 E 51 10
PAR totale	42 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	52 m
Polarisation	V

NANINNE 106.8 MHz

Nom de la station	NANINNE
Fréquence	106.8 MHz
Identifiant	Y236.68
Coordonnées géographiques	50 N 25 10 / 004 E 55 20
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

NEUFCHATEAU 105.2 MHz

Nom de la station	NEUFCHATEAU
Fréquence	105.2 MHz
Identifiant	Y028.52
Coordonnées géographiques	49 N 50 24 / 005 E 26 10
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

NIVELLES 105.3 MHz

Nom de la station	NIVELLES
Fréquence	105.3 MHz
Identifiant	Y385.53
Coordonnées géographiques	50 N 35 34 / 004 E 20 53
PAR totale	60 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	50 m
Polarisation	V

NIVELLES 107.1 MHz

Nom de la station	NIVELLES
Fréquence	107.1 MHz
Identifiant	Y404.71
Coordonnées géographiques	50 N 35 38 / 004 E 21 08
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m



Polarisation V

OBAIX 106.8 MHz

Nom de la station OBAIX
Fréquence 106.8 MHz
Identifiant Y364.68
Coordonnées géographiques 50 N 32 20 / 004 E 22 03
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 30 m
Polarisation V

OIGNIES 104.7 MHz

Nom de la station OIGNIES
Fréquence 104.7 MHz
Identifiant 1047.3
Coordonnées géographiques 50 N 01 40 / 004 E 37 55
PAR totale 400 W (26 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 38 m
Polarisation V

OMBRET AMAY 105.2 MHz

Nom de la station OMBRET AMAY
Fréquence 105.2 MHz
Identifiant Y201.52
Coordonnées géographiques 50 N 32 34 / 005 E 20 02
PAR totale 100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 26 m
Polarisation V

OUGREE 106.4 MHz

Nom de la station OUGREE
Fréquence 106.4 MHz
Identifiant 1064.0
Coordonnées géographiques 50 N 35 52 / 005 E 32 10
PAR totale 20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol 16 m
Polarisation V



PERUWELZ 107.3 MHz

Nom de la station	PERUWELZ
Fréquence	107.3 MHz
Identifiant	Y521.73
Coordonnées géographiques	50 N 30 13 / 003 E 35 37
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	21 m
Polarisation	V

PERWEZ 107.6 MHz

Nom de la station	PERWEZ
Fréquence	107.6 MHz
Identifiant	Y307.76
Coordonnées géographiques	50 N 37 28 / 004 E 48 59
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

QUEUE DU BOIS 106.7 MHz

Nom de la station	QUEUE DU BOIS
Fréquence	106.7 MHz
Identifiant	Y176.67
Coordonnées géographiques	50 N 38 17 / 005 E 40 45
PAR totale	57 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

REMICOURT 106.4 MHz

Nom de la station	REMICOURT
Fréquence	106.4 MHz
Identifiant	Y242.64
Coordonnées géographiques	50 N 41 15 / 005 E 22 27
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	24 m
Polarisation	V

SAINT-HUBERT 107.8 MHz

Nom de la station	SAINT-HUBERT
Fréquence	107.8 MHz
Identifiant	Y094.78
Coordonnées géographiques	50 N 01 34 / 005 E 22 30
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	80 m
Polarisation	V



SELANGE 106.1 MHz

Nom de la station	SELANGE
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y002.61
Coordonnées géographiques	49 N 36 33 / 005 E 50 22
PAR totale	15 W (12 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	35 m
Polarisation	V

SERAING 102.2 MHz

Nom de la station	SERAING
Fréquence	102.2 MHz
Identifiant	1022.0
Coordonnées géographiques	50 N 34 54 / 005 E 29 16
PAR totale	125 W (21 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	80 m
Polarisation	V

SERAING 105 MHz

Nom de la station	SERAING
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y204.50
Coordonnées géographiques	50 N 34 54 / 005 E 29 16
PAR totale	17 W (12 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	80 m
Polarisation	V

SIBRET 106.4 MHz

Nom de la station	SIBRET
Fréquence	106.4 MHz
Identifiant	Y060.64
Coordonnées géographiques	49 N 57 54 / 005 E 38 34
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

SOIGNIES 106.1 MHz

Nom de la station	SOIGNIES
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y464.61
Coordonnées géographiques	50 N 35 17 / 004 E 04 18
PAR totale	300 W (25 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	27 m
Polarisation	V



SOLRE SUR SAMBRE 105 MHz

Nom de la station	SOLRE SUR SAMBRE
Fréquence	105 MHz
Identifiant	Y360.50
Coordonnées géographiques	50 N 18 30 / 004 E 09 00
PAR totale	84 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	18 m
Polarisation	V

SPA 107.2 MHz

Nom de la station	SPA
Fréquence	107.2 MHz
Identifiant	Y103.72
Coordonnées géographiques	50 N 29 24 / 005 E 48 36
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	15 m
Polarisation	V

STOCKAY-ST-GEORGES 106.8 MHz

Nom de la station	STOCKAY-ST-GEORGES
Fréquence	106.8 MHz
Identifiant	Y221.68
Coordonnées géographiques	50 N 34 35 / 005 E 22 05
PAR totale	82 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	21 m
Polarisation	V

THEUX 107.5 MHz

Nom de la station	THEUX
Fréquence	107.5 MHz
Identifiant	Y141.75
Coordonnées géographiques	50 N 31 48 / 005 E 49 26
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	17 m
Polarisation	V

TOHOGNE DURBUY 105.3 MHz

Nom de la station	TOHOGNE DURBUY
Fréquence	105.3 MHz
Identifiant	Y155.53
Coordonnées géographiques	50 N 23 08 / 005 E 28 02
PAR totale	37 W (16 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V



TOURNAI 106.1 MHz

Nom de la station	TOURNAI
Fréquence	106.1 MHz
Identifiant	Y581.61
Coordonnées géographiques	50 N 39 18 / 003 E 24 19
PAR totale	80 W (19 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	10 m
Polarisation	V

TRAZEGNIES 107.9 MHz

Nom de la station	TRAZEGNIES
Fréquence	107.9 MHz
Identifiant	Y363.79
Coordonnées géographiques	50 N 27 45 / 004 E 19 49
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	24 m
Polarisation	V

UCCLE 104.3 MHz

Nom de la station	UCCLE
Fréquence	104.3 MHz
Identifiant	1043.0
Coordonnées géographiques	50 N 49 00 / 004 E 22 10
PAR totale	60 W (18 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	60 m
Polarisation	V

VEDRIN 105.3 MHz

Nom de la station	VEDRIN
Fréquence	105.3 MHz
Identifiant	Y259.53
Coordonnées géographiques	50 N 29 22 / 004 E 52 30
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

VINALMONT 104.8 MHz

Nom de la station	VINALMONT
Fréquence	104.8 MHz
Identifiant	1048.1
Coordonnées géographiques	50 N 34 05 / 005 E 13 45
PAR totale	50 W (17 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	23 m
Polarisation	V



WAREMME 104.2 MHz

Nom de la station	WAREMME
Fréquence	104.2 MHz
Identifiant	1042.0
Coordonnées géographiques	50 N 41 52 / 005 E 15 12
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	40 m
Polarisation	V

WAREMME 107.1 MHz

Nom de la station	WAREMME
Fréquence	107.1 MHz
Identifiant	Y263.71
Coordonnées géographiques	50 N 42 00 / 005 E 15 45
PAR totale	20 W (13 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V

WATERLOO 106.9 MHz

Nom de la station	WATERLOO
Fréquence	106.9 MHz
Identifiant	Y407.69
Coordonnées géographiques	50 N 42 41 / 004 E 24 09
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	30 m
Polarisation	V

WAVRE 104.5 MHz

Nom de la station	WAVRE
Fréquence	104.5 MHz
Identifiant	1045.0
Coordonnées géographiques	50 N 41 20 / 004 E 37 00
PAR totale	98 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	52 m
Polarisation	V



WAVRE 106.2 MHz

Nom de la station	WAVRE
Fréquence	106.2 MHz
Identifiant	Y387.62
Coordonnées géographiques	50 N 42 01 / 004 E 32 31
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	32 m
Polarisation	V

WELKENRAEDT 104.9 MHz

Nom de la station	WELKENRAEDT
Fréquence	104.9 MHz
Identifiant	Y161.49
Coordonnées géographiques	50 N 39 45 / 005 E 56 02
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	20 m
Polarisation	V

WELKENRAEDT 107.3 MHz

Nom de la station	WELKENRAEDT
Fréquence	107.3 MHz
Identifiant	Y144.73
Coordonnées géographiques	50 N 39 30 / 005 E 57 49
PAR totale	100 W (20 dBW)
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	25 m
Polarisation	V

Article 4. - A l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2007 fixant la liste des radiofréquences assignables aux éditeurs de services pour la diffusion de service de radiodiffusion sonore en mode analogique par voie hertzienne terrestre sur base des assignations belges figurant à l'annexe I de l'Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87.5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquences, conclu à Genève le 7 décembre 1984, sont supprimées :

- 1°. La fréquence LOC : Y 286.58 105.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 2°. La fréquence LOC : Y 341.63 106.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 3°. La fréquence Virton 101.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 4°. La fréquence LOC : Y 012.53 105.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 5°. La fréquence LOC : Y 303.58 105.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 6°. La fréquence LOC : Y 524.71 107.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 7°. La fréquence LOC : Y 007.57 105.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 8°. La fréquence LOC : Y 400.53 105.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 9°. La fréquence LOC : Y 304.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 10°. La fréquence LOC : Y 222.57 105.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 11°. La fréquence LOC : Y 503.55 105.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 12°. La fréquence LOC : Y 206.59 105.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;



- 13°. La fréquence Bastogne 100.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
14°. La fréquence LOC : Y 044.57 105.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
15°. La fréquence LOC : Y 321.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
16°. La fréquence LOC : Y 180.71 107.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
17°. La fréquence LOC : Y 049.64 106.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
18°. La fréquence LOC : Y 057.66 106.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
19°. La fréquence LOC : Y 073.73 107.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
20°. La fréquence LOC : Y 388.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
21°. La fréquence LOC : Y 367.66 106.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
22°. La fréquence LOC : Y 279.73 107.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
23°. La fréquence LOC : Y 440.67 106.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
24°. La fréquence LOC : Y 523.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
25°. La fréquence Bouge 104.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
26°. La fréquence LOC : Y 445.74 107.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
28°. La fréquence LOC : Y 423.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
29°. La fréquence LOC : Y 406.49 104.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
30°. La fréquence Bruxelles 100.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
31°. La fréquence Bruxelles 102.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
32°. La fréquence Bruxelles 104.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
33°. La fréquence Bruxelles 104.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
34°. La fréquence LOC : Y 428.54 105.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
35°. La fréquence LOC : Y 449.61 106.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
36°. La fréquence LOC : Y 448.72 107.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
37°. La fréquence LOC : Y 426.76 107.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
38°. La fréquence Casteau 104.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
39°. La fréquence LOC : Y 443.65 106.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
40°. La fréquence LOC : Y 380.77 107.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
41°. La fréquence LOC : Y 282.71 107.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
42°. La fréquence LOC : X 363.48 1074.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
43°. La fréquence Charleroi 102.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
44°. La fréquence Charleroi 103.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
45°. La fréquence Charleroi 104.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
46°. La fréquence LOC : Y 325.65 106.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
49°. La fréquence LOC : Y 347.59 105.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
50°. La fréquence LOC : Y 014.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
51°. La fréquence LOC : Y 484.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
52°. La fréquence LOC : Y 181.69 106.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
53°. La fréquence LOC : Y 446.63 106.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
54°. La fréquence LOC : Y 363.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
55°. La fréquence LOC : Y 229.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
56°. La fréquence LOC : Y 208.56 105.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
57°. La fréquence LOC : Y 214.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
58°. La fréquence LOC : Y 284.49 104.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
59°. La fréquence LOC : Y 546.67 106.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
60°. La fréquence LOC : Y 465.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
61°. La fréquence LOC : Y 466.70 107.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
62°. La fréquence LOC : Y 202.72 107.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
63°. La fréquence LOC : Y 173.69 106.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
64°. La fréquence LOC : Y 241.75 107.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;



- 65°. La fréquence LOC : Y 302.69 106.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
66°. La fréquence LOC : Y 220.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
67°. La fréquence LOC : Y 203.61 106.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
68°. La fréquence LOC : Y 232.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
69°. La fréquence LOC : Y 157.62 106.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
70°. La fréquence Bruxelles 103.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
71°. La fréquence LOC : Y 449.61 106.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
72°. La fréquence LOC : Y 249.70 107.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
73°. La fréquence LOC : Y 281.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
74°. La fréquence LOC : Y 441.56 105.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
75°. La fréquence LOC : Y 545.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
76°. La fréquence LOC : Y 298.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
77°. La fréquence LOC : Y 328.63 106.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
78°. La fréquence LOC : Y 327.74 107.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
79°. La fréquence LOC : Y 386.77 107.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
80°. La fréquence LOC : X 363.48 104.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
81°. La fréquence LOC : Y 342.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
82°. La fréquence LOC : Y 190.54 105.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
83°. La fréquence LOC : Y 369.75 107.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
84°. La fréquence Liège 100.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
85°. La fréquence LOC : Y 016.60 106.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
86°. La fréquence LOC : Y 422.58 105.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
87°. La fréquence LOC : Y 055.57 105.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
88°. La fréquence LOC : Y 595.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
89°. La fréquence LOC : Y 205.785 et les caractéristiques techniques y afférent ;
90°. La fréquence LOC : Y 122.68 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
91°. La fréquence LOC : Y 219.59 105.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
92°. La fréquence LOC : Y 200.63 106.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
93°. La fréquence LOC : Y 329.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
94°. La fréquence LOC : Y 039.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
95°. La fréquence LOC : Y 123.57 105.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
96°. La fréquence LOC : Y 160.60 106.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
97°. La fréquence LOC : Y 151.66 106.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
98°. La fréquence LOC : Y 133.70 107.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
99°. La fréquence Bruxelles 101.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
100°. La fréquence LOC : Y 331.61 106.190°. La fréquence LOC : Y 122.68 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
et les caractéristiques techniques y afférent ;
101°. La fréquence LOC : Y 305.65 106.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
102°. La fréquence La Louvière 103.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
104°. La fréquence LOC : Y 175.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
105°. La fréquence LOC : Y 242.64 106.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
106°. La fréquence LOC : Y 403.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
107°. La fréquence LOC : Y 382.55 105.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;



- 108°. La fréquence LOC : Y 1505.64 106.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 109°. La fréquence LOC : Y 256.55 105.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 110°. La fréquence LOC : Y 058.55 105.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 111°. La fréquence Liège 100.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 112°. La fréquence Lège 100.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 113°. La fréquence Liège 101.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 114°. La fréquence Liège 103.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 115°. La fréquence Waremme 104.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 116°. La fréquence LOC : Y 190.54 105.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 117°. La fréquence LOC : Y 191.74 107.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 118°. La fréquence LOC : Y 345.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 119°. La fréquence LOC : Y 386.73 107.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 120°. La fréquence LOC : Y 309.54 105.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 121°. La fréquence LOC : Y 361.70 107.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 122°. La fréquence LOC : Y 368.55 105.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 123°. La fréquence Marche 101.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 124°. La fréquence Mons 102.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 125°. La fréquence Mons 102.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 126°. La fréquence LOC : Y 421.69 106.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 127°. La fréquence LOC : Y 463.72 107.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 128°. La fréquence LOC : Y 362.59 105.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 129°. La fréquence LOC : Y 580.72 107.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 130°. La fréquence LOC : Y 323.56 105.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 131°. La fréquence Mouscron 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 128°. La fréquence LOC : Y 362.59 105.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 128°. La fréquence LOC : Y 606.75 107.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 129°. La fréquence LOC : Y 595.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 130°. La fréquence LOC : Y 262.51 105.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 131°. La fréquence Namur 104.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 132°. La fréquence LOC : Y 236.68 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;



- 133°. La fréquence LOC : Y 028.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 134°. La fréquence LOC : Y 385.53 105.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 135°. La fréquence LOC : Y 404.71 107.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 136°. La fréquence LOC : Y 364.68 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 137°. La fréquence LOC : Y 201.52 105.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 138°. La fréquence LOC : Y 521.73 107.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 139°. La fréquence LOC : Y 307.76 107.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 140°. La fréquence LOC : Y 176.67 106.7 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 141°. La fréquence LOC : Y 242.64 106.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 142°. La fréquence LOC : Y 094.78 107.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 143°. La fréquence LOC : Y 002.61 106.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 144°. La fréquence Seraing 102.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 145°. La fréquence LOC : Y 204.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 146°. La fréquence LOC : Y 060.64 106.4 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 147°. La fréquence LOC : Y 464.61 106.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 148°. La fréquence LOC : Y 360.50 105.0 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 149°. La fréquence LOC : Y 103.72 107.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 150°. La fréquence LOC : Y 221.68 106.8 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 151°. La fréquence LOC : Y 141.75 107.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 152°. La fréquence LOC : Y 155.53 105.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 153°. La fréquence LOC : Y 561.76 107.6 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 154°. La fréquence LOC : Y 363.79 107.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 155°. La fréquence Bruxelles 104.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 156°. La fréquence LOC : Y 259.53 105.3 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 157°. La fréquence Waremme 104.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 158°. La fréquence LOC : Y 263.71 107.1 et les caractéristiques techniques y afférent ;
- 159°. La fréquence LOC : Y 407.69 106.9 et les caractéristiques techniques y



afférent ;

160°. La fréquence Waremme 104.5 et les caractéristiques techniques y afférent ;

161°. La fréquence LOC : Y 387.62 106.2 et les caractéristiques techniques y afférent ;

162°. La fréquence LOC : Y 161.49 104.9 et les caractéristiques techniques y afférent ;

163°. La fréquence LOC : Y 144.73 107.3 et les caractéristiques techniques y afférent .

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 5. - La Ministre en charge de l'audiovisuel est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 décembre 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN